

Résumé de la réunion publique du 20 décembre 2016 sur la fibre optique

But de ce document

Le but de ce document est de donner en quelques lignes les principales informations autour de l'arrivée de la fibre optique à Gallardon. Il reprend les éléments donnés lors de la réunion publique du 20 décembre 2016 et y apporte quelques informations complémentaires.

Généralités :

- 144 millions € d'investissement pour le déploiement du réseau, 800 000 € par la communauté de communes du Val de Voise
- Aucun coût n'est reporté sur les administrés
- SFR Collectivité exploitant pour 15 ans (entretien + commercialisation)
- Les offres seront disponibles pour Gallardon à partir du **23 janvier 2017**

Comment se passe l'installation ?

- Il faut d'abord s'abonner à une offre fibre optique, puis un technicien viendra tirer une fibre de la rue jusqu'au domicile.
- Le chemin suivi sera le même que celui actuel du câble téléphonique, en aérien ou sous-terrain selon les cas.
- Si le passage est en sous-terrain et que le fourreau est inutilisable (écrasé, ou pas de fourreau), un fourreau devra être placé par le particulier, à sa charge.
- Pour les immeubles, la démarche se fait en allant sur <http://www.convention-fibre28.fr/>
- Dans de rares cas, il faudra des régularisations d'adresses doivent être effectuées en amont (cohérence entre bases de données ARCEP et SFR)

Quel est le coût d'un raccordement ?

- 250 € sont payés par le syndicat du numérique
- **0 € à payer par le particulier**
- Pour information, la brochure tarifaire de SFR indique pour une maison individuelle un coût de 149€ si en sous-terrain, 299 € si en aérien, 0 € si déjà raccordé ; et pour un immeuble un coût de 60 € si plus de 4 logements

Qu'apporte la fibre ?

- Internet à 100 Mbps pour l'offre SFR Starter, 1 Gbps pour l'offre SFR Power
- Appels illimités vers les fixes France et certaines destinations
- TV HD (26 chaînes TNT, les autres chaînes étant en options supplémentaires)

Quels sont les abonnements disponibles et les services associés ?

- Offres SFR présentées lors de la réunion publique du 20 décembre 2016 : cf. <http://www.sfr.fr/offre-internet/box-thd/>,
 - **SFR Starter :**

- **22,99 €/mois** les 12 premiers mois (**engagement sur 1 an**) (= 19,99 €/mois + 3 €/mois de location Box)
- **puis 37,99 €/mois** (= 34,99 + 3)
- Internet à 100 Mbps
- Appels illimités vers les fixes France et certaines destinations
- TV HD
- **SFR Power**
 - **34,99 €/mois** les 12 premiers mois (29,99 + 5)
 - **puis 44,99 €/mois** (39,99 + 5)
 - Internet à 1 Gbps
 - Box TV 4K
- Brochure tarifaire : https://static.s-sfr.fr/media/brochure_box.pdf
- **Attention**, cette brochure tarifaire (qui fait normalement foi) et le site de SFR (précisé plus haut) indiquent une location à **5 €/mois**, et non 3 comme présenté en séance (cf. page 26, ou 14 au format PDF de la brochure tarifaire)
- A noter qu'il existe une autre offre, non présentée en séance :
 - **RED by SFR** :
 - Abonnement uniquement via leur site https://www.red-by-sfr.fr/offre-internet/red-fibre#redintid=B_HP_voir-offre-box
 - **9,99 €/mois uniquement, sans engagement de durée**
 - Internet à 100 Mbps (identique offre Starter)
 - Appels illimités vers les fixes France et certaines destinations (idem)
 - TV HD pour 2€/mois supplémentaire
 - Brochure tarifaire : https://static.s-sfr.fr/media/redbysfr_brochure-tarifaire.pdf (cf. page 9)
- En résumé :

	SFR Starter	RED by SFR
Débit théorique descendant (internet -> abonné)	100 Mbps	100 Mbps
Débit théorique montant	10 Mbps max	5 à 50 Mbps (selon si raccordement quartier/immeuble ou domicile)
Appel illimités vers les fixes France et certaines destinations	Oui	Oui
TV HD (26 chaînes TNT)	Oui	2€ / mois
Location box	3 € / mois ou 5 ?	Non
Engagement abonné	12 mois	Sans engagement
Tarif offre internet + TV + téléphonie la première année	22,99 € / mois	11,99 € / mois
Tarif offre internet + TV + téléphonie après 1 an	37,99 € / mois	11,99 € / mois

Est-ce que je garde mon numéro de téléphone ?

- Oui, portabilité du numéro par défaut lors de l'abonnement à l'offre fibre, sauf si numéro de téléphone ancien (« des années 70 »)

Est-ce que je peux garder mon ancien abonnement ADSL en plus ?

- Le président du syndicat d'Eure et Loir Numérique conseille ne de pas résilier l'ADSL tant que la fibre n'est pas connectée et fonctionnelle
- **Attention** pour cela, il faut que l'abonné ne demande pas la portabilité de son numéro (option proposée par défaut), **contrairement à ce qui a été dit en séance par SFR**
 - Détails : <http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/La-portabilite-des-numeros>
 - « Par cette demande de portabilité, le consommateur mandate l'opérateur receveur pour demander en son nom la résiliation du contrat qui le lie à l'opérateur donneur. La résiliation du contrat prend effet avec le portage effectif du numéro. Le consommateur n'a donc aucune démarche à effectuer auprès de l'opérateur donneur pour obtenir la résiliation de son ancien contrat. »
 - A noter que si vous voulez l'ADSL (cuivre) + la fibre (optique), cela nécessite évidemment de payer 2 abonnements, mais aussi un équipement réseau (routeur) permettant de gérer les 2 entrées internet (coût environ 150 € + quelques connaissances informatiques nécessaires...)

Quels sont les Fournisseurs d'Accès à Internet ?

- Le réseau fibre n'est pas exclusivement ouvert à SFR.
- SFR est, pour le moment, le seul positionné. Pour l'instant, il n'y a pas de visibilité pour savoir si d'autres FAI se positionneront.